

"Affaire" Frédéric Hainard

Position du Conseil d'Etat suite à une nouvelle révélation dans la presse

Suite à la publication d'un article de presse ce vendredi 25 juin 2010 faisant état d'un échange de courriels entre le conseiller d'Etat Frédéric Hainard et le Service cantonal des ressources humaines (SRH) concernant la classe de salaire de son amie engagée au Service de surveillance et des relations du travail (SSRT), le Conseil d'Etat, par son président, confirme avoir été informé avant la création de la commission d'enquête parlementaire (CEP) et s'être vu remettre lesdits documents, qui ont fait l'objet d'une discussion au sein du collège.

Ces documents, ainsi que le veut la procédure, ont été transmis par le gouvernement cantonal à la CEP dans les jours qui ont suivis sa création par le Grand Conseil.

Si le Conseil d'Etat a pleine conscience des faits qui sont reprochés à son collègue M. Frédéric Hainard, il rappelle que la loi d'organisation du Grand Conseil précise justement qu'il appartient à la CEP et uniquement à cette dernière d'enquêter.

En outre, le Conseil d'Etat salue le fait que la CEP envisage la rédaction prochaine d'un rapport intermédiaire. Cette étape relève bien entendu de la compétence exclusive de la CEP.

Le Conseil d'Etat n'apportera aucun commentaire supplémentaire à la présente communication.

Neuchâtel, le 25 juin 2010